

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs: 0**

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse ».**

**N°19**

Date de Publication
<b>15 JUIN 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>15 JUIN 2020</b>
Date de la convocation
<b>2 juin 2020</b>

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO rappelle à ses collègues qu'une collaboration entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône et la ville de Cassis est conventionnée depuis 1996 au travers du contrat enfance et jeunesse. Il a pour vocation, par le biais d'une subvention, de soutenir les actions mises en place pour les enfants de 0 à 17 ans.

Le contrat actuel est arrivé à son terme. Après un diagnostic préalable au renouvellement, un bilan qualitatif, quantitatif et un plan d'actions, un nouveau contrat est élaboré entre la CAF et la ville de Cassis.

Ce contrat prend en compte le maintien des actions déjà réalisées durant les années précédentes et le soutien au développement d'actions nouvelles. Il se décline dans trois domaines : l'enfance, la jeunesse et le pilotage-coordination.

Cette convention de financement est conclue jusqu'au 31/12/2022.

Afin de pérenniser la politique petite enfance et jeunesse de la ville de Cassis, de demeurer dans une perspective active renforçant un service de qualité et développant des prestations diversifiées à destination de tous les enfants résidant sur la commune, le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance et jeunesse,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON

